

LA PATINOIRE

DU VIEUX-PORT

RÈGLEMENTS

Afin d'assurer à tous une utilisation agréable et sécuritaire de la patinoire, les préposés ont le devoir de faire respecter les règles suivantes:

- Le billet ou la carte d'abonnement doivent être portés de manière visible en tout temps.
- Il n'est pas permis de fumer, de manger ou de boire sur la glace.
- Les animaux sont interdits sur la patinoire.
- La vitesse excessive n'est pas permise en patins.
- Les traîneaux sont interdits sur la glace.
- Il est défendu de circuler sur la glace en bottes.
- Les bâtons et rondelles de hockey ne sont pas autorisés.
- Il est interdit de porter des enfants dans ses bras ou dans des porte-bébés sur la glace.
- Les poussettes et les fauteuils roulants sont autorisés.

Par mesure préventive, il n'est pas permis de se bousculer, de se poursuivre ou de pratiquer toute autre activité pouvant mettre en danger la sécurité des utilisateurs de la patinoire.

Les préposés seront dans l'obligation d'avertir le fautif ou d'interdire l'utilisation de la patinoire à tout contrevenant qui ne respecte pas l'une de ces règles.